

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

VISANT À INTERDIRE L'USAGE DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE - (N° 1934)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Echaniz, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes
et apparentés

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 2 prévoyant l'entrée en vigueur de la proposition de loi qui vise à l'interdiction de l'écriture inclusive.

Vouloir interdire l'usage de l'écriture inclusive relève d'une vision idéologique et rétrograde de la place des femmes dans la langue et dans la société.

Nous l'avions déjà dénoncé lorsque le Rassemblement National le proposait il y a quelques semaines. Une fois de plus, nous condamnons le message politique envoyé à travers cette proposition de loi.

Nous ne comprenons pas le soutien de la majorité à cette initiative commune de la droite et de l'extrême droite. Ce n'est pas en retouchant le titre d'une proposition qu'on en change l'objectif.